



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 14885

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le respect du droit international humanitaire en Tchétchénie. En dépit de la signature ou de la ratification d'un certain nombre de traités internationaux par la Russie, il reste encore beaucoup à faire en matière de lutte contre l'impunité, de lutte contre la torture, sur la situation dans les prisons, la situation des mineurs, les discriminations à l'égard des minorités et bien d'autres domaines. En ce qui concerne la Tchétchénie, où l'impunité est pratiquement totale, des civils continuent d'être enlevés, des prisonniers de guerre tchéchènes sont exécutés de manière extrajudiciaire, des personnes sont encore détenues dans des camps dits de filtration dans lesquels la torture, les viols, les « disparitions » sont monnaie courante, en violation totale des conventions de Genève. Le 17 mars prochain s'ouvrira la 59e session de la commission des droits de l'homme de l'ONU. Depuis la résolution 2000/58 (non respectée par le gouvernement russe), les sessions de 2001 et 2002 n'ont pas pu obtenir de vote d'une résolution concernant la situation en Tchétchénie. Il lui demande s'il entend agir, lors de la 59e session, en faveur de l'adoption d'une résolution qui condamne les violations des droits fondamentaux, en particulier en Tchétchénie. Il lui demande par ailleurs s'il envisage de plaider la création d'une commission internationale chargée d'enquêter sur les allégations de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire dans le contexte du conflit armé en Tchétchénie, et, le cas échéant, de demander qu'un rapport soit rendu lors de la 60e session de la commission.

Texte de la réponse

La France rappelle régulièrement aux autorités russes, y compris au plus haut niveau, sa préoccupation concernant la situation en Tchétchénie, notamment sur le plan humanitaire et au regard du respect des droits de l'homme. Le sujet a ainsi été évoqué par le Président de la République lors de la visite d'Etat du président Poutine le 10 février dernier à Paris. Elle est convaincue que ce conflit, qui fait payer un lourd tribut aux populations civiles, ne pourra être durablement résolu que par une solution politique. Elle a marqué son espoir que le référendum du 23 mars dernier puisse constituer la première étape d'un processus politique et qu'il ouvrira la voie à un retour à la paix civile et à la réconciliation en Tchétchénie. Elle a noté les orientations tracées par le président Poutine dans son discours du 16 mars dernier : large autonomie, promotion de la loi, projet d'amnistie, reconnaissance des épreuves traversées par le peuple tchéchène et des responsabilités d'autorités fédérales. Elle attend la mise en oeuvre de ces orientations. Dans ce contexte, la France insiste sur l'importance, pour le processus de stabilisation de la Tchétchénie, que les organisations internationales, les ONG et les médias puissent y travailler en toute sécurité. Le ministre des affaires étrangères a fait part à son homologue russe, à plusieurs reprises, de nos regrets devant la fermeture du groupe d'assistance de l'OSCE et du souhait de la France qu'une présence permanente de cette organisation puisse être rétablie. S'agissant de la session annuelle de la commission des droits de l'homme des Nations unies, l'Union européenne a déposé - en accord avec tous ses pays membres - un projet de résolution. Celui-ci demandait aux autorités russes de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire ; il les engageait à poursuivre et juger les auteurs présumés

d'exactions. Ce texte demandait également le respect du principe du retour volontaire des personnes déplacées et l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès en toute sécurité des organisations internationales, des ONG et des médias en Tchétchénie. La France regrette que la commission des droits de l'homme n'ait pas adopté cette résolution. Elle continuera pour sa part à faire valoir sa position concernant la situation en Tchétchénie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14885

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2116

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4448